

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Subventions relatives aux sorties scolaires pour l'année 2019

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 tableau récapitulatif du montant des aides

La répartition des compétences durant une journée de classe est définie comme suit :

- pour toutes les opérations et besoins se déroulant sur le temps scolaire, la gestion est assurée par les services de la Ville ;
- pour celles relatives au temps périscolaire, la Caisse des Ecoles en est responsable.

Conformément aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes et afin de favoriser le recentrage des missions de la Caisse des Ecoles sur le domaine périscolaire, la gestion du transport des élèves pour des sorties effectuées sur le temps scolaire a été transférée à la Ville via le Service de la Vie Educative à l'occasion de la rentrée scolaire 2018.

Il est donc proposé d'allouer pour l'année 2019, une subvention aux 51 écoles publiques de la Ville, à hauteur de 6.000 F/CFP par classe recensée dans chaque établissement, conformément aux données de la carte scolaire. Le tableau en pièce jointe dresse le montant global des crédits qui seront consacrés aux sorties scolaires.

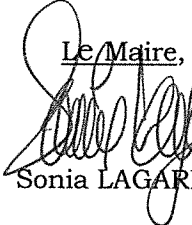
L'aide apportée aux écoles vient compléter le dispositif d'aides provinciales déclinées dans le «Passport Découvertes» et permet d' étoffer le choix des structures et activités sélectionnées au bénéfice des élèves et de leurs apprentissages quotidiens.

Les écoles sont libres de se rendre dans les lieux ou de participer aux activités correspondant aux projets pédagogiques définis par les équipes enseignantes. Les directeurs devront justifier de l'utilisation de la subvention (type de sortie effectuée, contenu, niveau de classe concerné...) en fin d'exercice. Les crédits seront versés sur les comptes des écoles.

Le montant des subventions sera révisé annuellement compte tenu des évolutions liées à la carte scolaire et des consommations des crédits.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

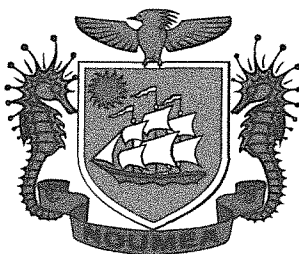
Nouméa, le 6 février 2019

Le Maire,

Sonia LAGARD


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
18.02.2019	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
19.02.2019	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 30	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 44	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	M.	Charles ERIC
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Christine BELLET		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/123
fixant le montant des subventions relatives aux sorties scolaires pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la carte scolaire de l'année 2019 et le nombre de classe référencées en annexe,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/04 du 6 février 2019,

La commission conjointe de l'Administration Générale / de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 14 février 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le montant des subventions allouées aux écoles, rendu possible au travers de l'affiliation et du mandatement découlant de leur rattachement à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, est précisé en pièce jointe pour un montant global s'élevant à 2.472.000 F/CFP.

ARTICLE 2 /

La dépense sera imputable sur le budget de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le montant des subventions pourra faire l'objet d'une révision annuelle compte tenu des évolutions de la carte scolaire et des consommations des crédits.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

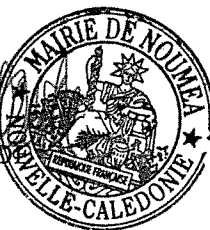
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F (dont TPS)	-	1
D.V.C.E.S (S.V.E)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 1 MARS 2019
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

et / ou publié le - 4 MARS 2019
est exécutoire de plein droit.

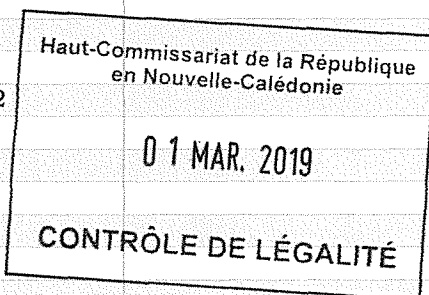


Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Montant des subventions pour les sorties scolaires - année 2019

	Ecoles	Nbre classes	Montant de la subvention (6.000 FCFP par classe)
1	AMIOT Michel	11	66 000
2	ARSAPIN Marguerite	6	36 000
3	BICHON Charles	10	60 000
4	BOLETTI Christine	7	42 000
5	BROQUET Mathilde	11	66 000
6	BURCK Robert	9	54 000
7	CACOT Michel	6	36 000
8	CHAMPMOREAU Guy	9	54 000
9	CHARBONNEAUX Antoinette	11	66 000
10	COSNIER Amélie	8	48 000
11	COURTOT Marie	11	66 000
12	DESBROSSE Edmond	11	66 000
13	DEVAMBEZ Mauricette	7	42 000
14	DUPONT Yvonne	10	60 000
15	FONROBERT Maurice	9	54 000
16	FRANC Eloi	8	48 000
17	FRANGIPANIERS	6	36 000
18	GERVOLINO Henriette	9	54 000
19	GRISCELLI François	8	48 000
20	HAVET Marie	13	78 000
21	HIBISCUS	3	18 000
22	IRIS	6	36 000
23	LAIGLE Serge	14	84 000
24	LEFRANCOIS Marguerite	6	36 000
25	LERICHE Fernande	9	54 000
26	LODS Gustave	9	54 000
27	LOMONT Adrienne	9	54 000
28	LYS	4	24 000
29	MERMOUD Jean	12	72 000
30	MOUCHET Gustave	9	54 000
31	NOELL Isidore	6	36 000
32	CEILLETS	6	36 000
33	ORCHIDEES	8	48 000
34	PANNE Emily	5	30 000
35	PENSEES	8	48 000
36	PERRAUD Albert	9	54 000
37	PERVENCHES	8	48 000
38	PETUNIAS	4	24 000
39	RISBEC Ernest	11	66 000
40	ROSES	6	36 000
41	RUSSIER Suzanne	9	54 000
42	SURLEAU Frédéric	9	54 000
43	TALON Daniel	7	42 000
44	TROUILLOT Jacques	9	54 000
45	VERGES Louise	4	24 000
Groupes scolaires			
46	BOYER Paul	10	60 000
47	CARLIER Marguerite	6	36 000
48	KOCH Candide	10	60 000
49	CAPUCINES	6	36 000
50	TEYSSANDIER DE LAUBAREDE Céline	6	36 000
51	PETIT POU CET	4	24 000



TOTAL

412

2 472 000